



## **L'accueil d'enfants de parents immigrés : effets sur l'accès à l'emploi et l'égalité hommes/femmes**

*Marie Hugret et Altay Manço*

© Une analyse de l'[IRFAM](#) – Liège, 2022 – n°7

Les données du Centre fédéral belge Myria (2019) montrent une augmentation des migrations en provenance de l'est de l'Europe, du Moyen-Orient, ainsi que de l'Afghanistan. Un accroissement des déplacements de femmes et d'enfants est également observé, et ce dernier ne peut que se confirmer au vu des derniers événements en Ukraine, notamment. La présente analyse a pour objectif d'identifier dans quelques pays de l'UE, et singulièrement en Belgique, des dispositifs exemplaires d'accueil d'enfants de parents immigrés (originaires de pays hors UE), dans l'objectif particulier d'aider ces derniers à se former, à s'insérer et à se maintenir sur le marché de l'emploi du pays d'installation. Au demeurant, ces dispositifs s'avèrent être rares. Il s'agit également d'évaluer si ces structures répondent — et dans quelle mesure — aux besoins spécifiques desdits parents.

### **Mères monoparentales en recherche d'emploi : l'enjeu de la garde des enfants**

Les mères célibataires sont une réalité de plus en plus présente : en 2011, 5 % des femmes européennes étaient des mamans solos. Actuellement, en France, par exemple, les familles monoparentales représentent [près d'un ménage sur quatre](#), parmi lesquels huit sur dix sont composés d'une femme et d'un ou de plusieurs enfants. L'Europe et la Belgique ont mis en place des [mesures](#) afin de soutenir cette population : elle bénéficie, entre autres, d'une aide au logement et d'allègements fiscaux. Toutefois, ces soutiens ne permettent pas de compenser les discriminations dont les mères monoparentales sont victimes, notamment, sur le marché de l'emploi. Les familles monoparentales ne peuvent, en général, compter que sur un des deux parents pour la garde des enfants, et les ressources économiques du foyer ne reposent, dans la majorité des cas, que sur les revenus de la même personne (Boyer et Villaume, 2016). Certes, depuis peu, la France a mis en place 300 [crèches à vocation d'insertion professionnelle](#). Ces crèches permettent aux parents demandeurs d'emploi de bénéficier d'un mode de garde adapté pour leurs enfants et d'un accompagnement personnalisé en vue de leur intégration sur le marché du travail. Ce dispositif favorise l'égalité entre les femmes et les hommes, et facilite l'emploi des femmes seules avec enfants. Au moins 20 % de l'effectif de ces crèches doivent être réservés à ce public. Adossées à des structures d'insertion qui mettent en place un accompagnement individualisé, ces crèches s'engagent à adapter l'accueil aux besoins des parents concernés (accueil en urgence, horaires atypiques...) et à pérenniser la solution d'accueil si les parents ont trouvé un emploi. L'évaluation des crèches de ce type montre que 90 % des parents accompagnés trouvent un travail dans les cinq mois.

## La difficile conciliation des horaires de travail et de crèches

Le cumul du statut de famille monoparentale et de la condition de famille issue de l'immigration influence négativement les conditions de vie de ces ménages, particulièrement en ce qu'il complique la garde des enfants en bas âge. Une recherche néerlandaise montre que l'immigration augmente la probabilité de séparation de couples et met en particulier les mères de famille face au fait de devoir élever leurs enfants seules (Eremenko et de Valk, 2016). Les familles immigrées sont souvent dans une situation socio-économique et administrative précaire lors de leur arrivée sur le territoire du pays d'installation, en plus elles subissent des discriminations durant leur recherche d'emploi et de logement (Lechevalier et coll., 2022). Afin de faciliter l'intégration des familles (monoparentales) immigrées, il semble nécessaire de réfléchir à la mise en place de structures d'accueil d'enfants en bas âge adaptées à leurs besoins spécifiques (Eremenko et coll., 2017). En effet, les travailleurs migrants, hommes et femmes, en particulier peu qualifiés et présents dans le pays d'installation depuis peu de temps, se voient souvent proposer des emplois dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre comme [l'entretien ou les soins aux personnes](#) qui fonctionnent selon un horaire différent de celui de la plupart des crèches. Ce qui revient à signer — et ce n'est pas le moindre des paradoxes — l'exclusion de fait des travailleuses migrantes du « care » des politiques de « care »... (Merla et Degavre, 2016). Aussi, en plus d'une adaptation des horaires, la présence d'interprètes sociaux ou de médiateurs interculturels dans ces structures de garde, ainsi que l'offre d'activités permettant aux familles immigrées de faire le lien entre leur ancien et nouvel environnement, serait de nature à les doter de ressources en termes de parentalité (Petit et Serves, 2019).

Or, selon Biegel et coll. (2021), les familles immigrées primo-arrivantes originaires de pays hors UE (en particulier en provenance de l'Europe de l'Est et du Maghreb) utilisent, en Belgique, moins les systèmes de garde de type formel (crèche, halte-garderie) que les familles européennes natives, entre autres pour des raisons financières. Les emplois précaires et intermittents ont, du reste, des horaires aléatoires : il est donc difficile de prévoir quand les parents auront besoin de confier leurs enfants. Ces résultats confirment le lien difficile entre travail ou formation, d'une part, et garde d'enfants, d'autre part, ainsi que la difficulté de trouver des structures adaptées aux besoins des personnes ayant un emploi avec des horaires variables et/ou atypiques (Thierry et coll., 2018).

## Structures d'accueil des enfants et soutien aux parents immigrés chercheurs d'emploi

Nous nous penchons ici sur l'étude de seize structures d'accueil implantées dans des pays francophones (Belgique, France, Suisse et Luxembourg) et qui rencontrent les axes de la recherche : accueil de l'enfance, familles migrantes, accès à l'emploi.

### *Les centres sociaux avec une crèche intégrée*

Les centres sociaux sont, en France, des équipements de proximité et des espaces de vie sociale agréés par la Caisse d'allocations familiales (Gangneux, 2020). Ils ont comme finalité l'inclusion et la cohésion sociale et la question de l'accueil de l'enfant n'est pas toujours centrale. La présence de structures d'accueil de la

petite enfance logées au sein des centres sociaux dépend des choix des responsables qui gèrent ces centres et de la lecture qu'ils font des besoins des publics habituels de ces structures. Il existe à Paris plusieurs structures de ce type, notamment [La Clairière](#), dont la fonction est de répondre aux besoins d'intégration et d'insertion. Ce centre plus que centenaire a subi de nombreuses évolutions, notamment l'aménagement d'une crèche/halte-garderie, bien que le nombre de places reste limité. Un autre centre social identifié est [le centre socioculturel d'Endoume](#) à Marseille qui possède une crèche qui peut accueillir les enfants de manière régulière ou occasionnelle, mais là encore la plage horaire est standard et ne correspond pas aux besoins des parents ayant un travail de nuit.

### *Les structures d'accueil dédiées aux familles immigrées*

Il existe dans pratiquement l'ensemble des pays impliqués par l'observation, des structures d'accueil spécifiquement dédiées à la prise en charge d'enfants issus de familles immigrées. Ces structures, peu nombreuses, ne couvrent pas l'ensemble des territoires et sont l'initiative d'associations disposant peu de fonds publics et donc développant une offre limitée, vite saturée par rapport à l'ampleur de la demande. Leur priorité est l'accueil des enfants de familles immigrées ou en difficulté. Le personnel de ces initiatives, pour une part bénévole, est peu stable, pas toujours qualifié, et souffre parfois de difficultés de communication avec les familles dont il ne maîtrise pas la langue. Souvent peu structurées, ces associations communiquent peu sur leurs pratiques, bien que des exceptions existent comme l'association [La Bobine](#), à Liège, née dans un quartier populaire, en 1992. C'est une association laïque qui a pour but de favoriser l'intégration harmonieuse des familles d'origine étrangère avec de jeunes enfants. Elle a créé, pour ce faire, un espace interculturel d'échanges, d'informations, d'actions et de formations. La Bobine s'adresse aux femmes qui, dans le processus d'immigration, sont fragilisées et amputées de leur fonction économique, sociale et relationnelle. L'association accueille leurs jeunes enfants, car « *la réussite scolaire se construit dès le plus jeune âge* ». De par son expertise, l'association est un lieu-ressource souvent consulté dans sa région pour des questions relevant de l'accueil des enfants issus de l'immigration et contribue au développement d'autres structures travaillant dans son champ, comme la jeune initiative [Parents en exil](#). Toutefois, la réponse aux besoins de garde y est forcément ponctuelle, un problème auquel La Bobine tente de répondre par une intervention en réseau, en partenariat avec, notamment, des crèches communales.

La crèche « Les P'tits Bouts du Monde » liée à [l'association Form'Anim](#) est une structure d'accueil pour personnes primo-arrivantes, se situant à Seraing, dans un quartier défavorisé. Elle propose d'accueillir les enfants pendant que leurs parents bénéficient d'autres services qu'offre l'organisme, comme l'aide à l'insertion sociale et professionnelle. Une attention particulière est accordée aux mères élevant seules leurs enfants.

Un autre exemple pour familles immigrées concerne la halte-garderie du centre d'accueil de réfugiés de la Croix-Rouge à Yvoir, en Wallonie<sup>1</sup>. Dans ce centre, une halte-garderie (crèche au mode de fonctionnement flexible) a été créée, il y a plus de dix ans, pour permettre aux résidents d'y déposer leurs enfants durant les activités d'insertion qui les concernent (activités sociales au centre ou à l'extérieur, formation en langue, formation professionnelle, stages, bénévolat, recherche d'emploi, etc.). Par ailleurs, les demandeurs d'asile y trouvent l'occasion de se socialiser avec le fonctionnement et les règles d'une crèche. La halte-garderie offre également aux résidentes volontaires une possibilité de stage plus ou moins long, pour lequel elles sont rétribuées et qui leur permet de se former et de s'initier aux métiers de la puériculture. La halte-garderie est ouverte en semaine selon trois créneaux horaires. La halte-garderie se trouvant sur le lieu de

---

<sup>1</sup> Communication écrite d'Alice Butaye de la Haute école de la Province de Namur.

vie des enfants, les normes de [l'Office de la Naissance et de l'Enfance](#) (ONE) ne sont pas appliquées (mais deux inspections annuelles sont organisées par la Croix-Rouge de Belgique). Dans le cas contraire, les règles de l'ONE qui concernent le cadre de l'accueil et l'exigence d'un diplôme d'études secondaires et d'une formation professionnelle *ad hoc* pour toute accueillante auraient rendu peu probable la mise en œuvre de ce projet. Ces règles bien qu'utiles pour garantir un accueil de qualité aux enfants rendent, en revanche, irréalisables beaucoup d'initiatives de garde de jeunes enfants et compliquent, dans la même mesure, l'accès à une qualification aux mères, sans l'aide de proches pour la garde de leurs enfants.

### *Les lieux de garde intégrés à un centre de formation*

La prise en charge d'enfants au sein des structures intégrées aux centres de formation professionnelle s'apparente au fonctionnement des crèches d'entreprise ou des crèches à vocation d'insertion. Il est à noter que le lieu de garde intégré à un centre de formation peut accueillir des puéricultrices stagiaires (issues de l'immigration), elles-mêmes en processus de formation et d'insertion. Toutefois, ce type d'offres généraliste reste peu praticable pour les personnes immigrées. Tout d'abord, parce qu'il est rare dans le paysage institutionnel. Ensuite, il s'adresse aux chercheurs d'emploi en formation professionnelle, stade dont sont éloignés de nombreux immigrés, les femmes en particulier, dans la mesure où ils sont orientés d'abord vers des cours de langue. De plus, si l'offre est pratique, elle est temporaire et ne couvre souvent que les horaires en journée, en semaine.

Telle est l'expérience depuis plusieurs années du foyer pour enfants « [Kannerhaus](#) » à Luxembourg. Au Grand-Duché, participer à des formations reste un défi pour mères immigrées ou en difficulté sociale, tant les structures d'accueil sont onéreuses et peu disponibles. Les familles immigrées, quant à elles, sont souvent dans une situation économique difficile. Aussi, cette possibilité de garde d'enfants organisée au sein de la fédération d'associations « Femmes en détresse » s'avère être une solution intéressante. En Suisse, [l'ESPACE](#), lieu collectif d'apprentissage dédié aux personnes immigrées, propose une possibilité de garde d'enfants pour les personnes suivant des formations. Cet exemple, rare dans ce pays, a été mis en œuvre par le canton de Neuchâtel afin de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de l'immigration.

Le centre de formation qualifiante [COFTeN](#) à Bruxelles propose des formations gratuites pour futurs agents administratifs ou techniciens informatiques, hommes et femmes, sans qualifications professionnelles et sans emploi. Le centre propose une crèche pour les enfants (0-3 ans) des apprenants (ou des stagiaires d'autres organismes de formation selon la disponibilité des places). C'est un des rares exemples de crèche en centre de formation qui existe en Belgique francophone. Il convient également de mentionner un exemple wallon, probablement la plus ancienne expérience belge de crèche en centre de formation professionnelle : en effet, la crèche « Les P'tits Loups » de l'entreprise de formation par le travail [Le Chantier](#) a vu le jour dès 1989 et est agréée par l'ONE. Elle est née de la volonté d'offrir aux mamans stagiaires un lieu d'accueil sécurisant pour leur enfant ainsi qu'un outil de formation et d'insertion pour les stagiaires de la filière « petite enfance » proposée dans la structure.

Pour aider les parents demandeurs d'emploi, le service régional d'insertion bruxellois Actiris propose, quant à lui, depuis 25 ans, trois [Maisons d'enfants](#) dédiées à la garde de bébés. L'idée est d'abord de permettre aux parents de se libérer pour passer des tests de sélection ou des entretiens d'embauche. Ensuite, il s'agit de les dépanner en urgence au début de leur insertion dans une entreprise. Cette offre exceptionnelle permet en particulier aux femmes d'échapper au cercle vicieux du chômage qui se prolonge

à cause d'un manque de solution de garde. Être sans emploi fait perdre la priorité aux parents dans l'accès aux crèches ordinaires souvent complètes, et la prolongation de la période de chômage ou le refus de contrats pour des raisons familiales mettent les chercheuses d'emploi devant le risque d'être sanctionnées par les services de sécurité sociale. Si, dans les Maisons d'enfants d'Actiris les horaires sont flexibles, le service est payant. Depuis peu, Actiris a débuté une collaboration avec les Bureaux d'accueil des primo-arrivants de la région afin que des places leur soient réservées.

### *Les autres lieux de garde*

Le dernier exemple d'offre de garde concerne les crèches généralistes, les plus nombreuses. En Belgique comme en France, malgré un réseau étendu et diversifié de crèches publiques ou privées qui se prolonge par une proposition de gardiennes encadrées, les places disponibles sont souvent insuffisantes par rapport aux besoins de la population (en 2019, il existait 36 [places disponibles](#) en crèche ou chez les gardiennes encadrées pour 100 bébés en attente d'un lieu d'accueil). Un des avantages de ces structures généralistes est d'embrasser un public mixte ce qui constitue un creuset d'intégration pour les enfants et leurs parents de toute origine. Toutefois, les équipes ne peuvent pas fonctionner dans diverses langues, les besoins spécifiques des familles ne peuvent pas toujours être pris en charge et les horaires des crèches ne couvrent en général que les heures de bureau.

## **Intégrer les politiques de l'enfance aux mesures publiques d'aide à l'emploi**

Parmi les exemples intéressants, on note, en particulier, les initiatives de garde visant spécifiquement les familles issues de l'immigration. Notons que les services les plus probants sont les lieux de garde intégrés dans d'autres dispositifs tels que des centres sociaux ou des instituts de formation professionnelle. C'est, en effet, la coordination de multiples services (cours de français pour migrants, formations, mise en réseau des familles et d'institutions, etc.) qui en constitue la plus-value, plutôt que la multiplication d'offres spécifiques (Xhardez, 2016). Plus précisément, la prise en compte des besoins particuliers des familles non insérées dans le marché de l'emploi typique (en termes d'horaire spécifique ou d'accessibilité géographique et financière, mais aussi, simplement la disponibilité des places) renforce l'apport de ces initiatives d'accueil de l'enfance aux processus d'insertion des parents, et surtout des mères monoparentales. L'exemple des crèches à vocation d'insertion est singulièrement parlant, en ce qu'il montre l'utilité d'intégrer les politiques de l'enfance aux mesures publiques d'aide à l'emploi et d'intégration des migrants.

Pourtant, la plupart des initiatives transversales proposées en exemple sont des actions locales et associatives à petite échelle. Elles montrent combien les impensés des politiques publiques (communales, régionales, nationales) sont supportées, autant que faire se peut par des initiatives citoyennes et combien ces dernières devraient constituer une inspiration pour les décideurs publics.

Ces mêmes exigences de qualification et de qualité, illustrées, en Belgique, par le nouveau règlement de l'Office de la Naissance et de l'Enfance appliqué depuis le premier janvier 2020, montrent la tension entre, d'une part, la volonté de professionnaliser le métier d'auxiliaire de l'enfance, un métier en pénurie, et, d'autre part, l'utilité de l'ouvrir notamment aux travailleuses issues de l'immigration qui n'ont pas toujours les titres requis. La pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur se prolonge dans la pénurie de places de garde pour jeunes enfants. Cette situation est paradoxale dans la mesure où elle freine l'accès à l'emploi de nombreuses femmes dont des femmes immigrées.

## Recommandations

L'articulation en un seul lieu des ressources de garde d'enfants, d'une part, et de formation professionnelle ou d'accompagnement en matière de recherche d'emploi, d'autre part, nous semble intéressante. Il peut également s'agir de partenariats entre lieux de formation et crèches locales. Le lieu de garde peut lui-même être un lieu de formation professionnelle pour futures auxiliaires de l'enfance. Enfin, le brassage d'un public mixte (migrants/natifs) renforce la capacité d'intégration sociale de ce type de lieux, encore rares, qui méritent d'être expérimentés à large échelle. Les crèches d'entreprises participent de la même logique et seraient également à encourager. Elles répondent des mêmes exigences que les crèches financées par l'État, mais elles sont supportées par les employeurs. Toutefois, leur coût financier important, même pour un regroupement d'entreprises, fait que leur nombre reste marginal que cela soit en [Belgique](#) ou en France. Là également, des partenariats public/privé peuvent présenter des avantages, ainsi qu'envisager le service d'accueil comme une entreprise coopérative gérée, par exemple, par une association de femmes immigrées.

Ce type d'initiatives doublement intéressantes (création d'emploi pour femmes immigrées dans un secteur en pénurie au service de mères désirant entrer dans la vie professionnelle) devraient bénéficier, en plus d'un soutien financier, notamment au niveau communal, d'une période de lancement durant laquelle les cahiers de charge réglementaires devraient être assouplis, suivant l'exemple de la gestion des crèches en centre de réfugiés, pour autant qu'un nombre de places soit réservé pour les familles monoparentales, un accueil multilingue soit assuré et les horaires élargis pour correspondre aux besoins des travailleurs à pauses. Ces expérimentations permettraient d'enrichir et de diversifier l'offre en matière d'accueil d'enfants, dont ceux issus de familles immigrées : un enjeu d'inclusion important des migrants et des femmes monoparentales.

## Bibliographie

- Biegel N., Wood J. et Neels K. (2021), 'Migrant-native differentials in the uptake of (in) formal childcare in Belgium: The role of mothers' employment opportunities and care availability', *Journal of Family Research*, v. 33, n° 2, p. 467-508.
- Boyer D. et Villaume S. (2016), « Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de trois ans aux crèches et aux grands-parents », *Études et Résultats*, n° 960.
- Dequière A.-F. et Gastaut Y. (2019), « La petite enfance, enjeu majeur des questions migratoires », *Migrations Société*, n° 178, p. 13-24.
- EMN - European Migration Network, Luxembourg (2021), *Integration of migrant women in Luxembourg : policies and measures*.
- Eremenko T. et de Valk H. (2016), « The role of family and international migration dynamics in the formation of single-parent families », *NIDI Working Papers*, n° 31, La Haye.
- Eremenko T., Thierry X., Moguérou L. et Prigent R. (2017), « Organiser la garde des enfants quand on est mère seule : une spécificité des mères immigrées ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 207-228.
- Gagneux B. (2020), « Centres sociaux et espaces de vie sociale », *Empan*, n° 120, p. 26-35.
- Lechevalier A., Mercat-Bruns M. et Ricciardi F. (2022), *Les catégories dans leur genre*, Paris : TESEOpress.
- Merla L. et Degavre F. (2016), « Le concept de défamilialisation à l'épreuve du care transnational. L'exclusion des travailleuses migrantes domestiques des politiques de care », *Informations sociales*, n° 194, p. 50-60.
- Myria (2019), *La migration en chiffres et en droits*, Bruxelles.
- Petit A. et Servès F. (2019), « Créer les conditions propices à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes enfants de parents migrants. Des lieux tiers au bénéfice du lien et du soutien à la parentalité », *Migrations Société*, n° 178, p. 9-53.
- Thierry X., Prigent R., Eremenko T. et Moguérou L. (2018), « Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127, p. 63-70.
- Xhardez C. (2016), « L'intégration des nouveaux arrivants à Bruxelles : un puzzle institutionnel et politique », *Brussels Studies*, n° 105.